

Maîtrise universitaire en droit

Fiche de présentation de soutenance du mémoire

Date de la soutenance : _____

Sous réserve de la durée maximale des études prévues à l'art. 8 al. 1 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit (ci-après : Règ. MLaw), le mémoire doit être validé, au plus tard, le semestre suivant la dernière session d'examens, à savoir au 31 janvier/31 juillet (art. 15 al. 4 Règ. MLaw).

Nom étudiant/e	Prénom étudiant/e	Titre du mémoire	Directeur/trice	Expert/e	Notes attribuées	
					Oral	Ecrit
				Valeur en crédit	Moyenne	

Les mémoires ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5.5 sont susceptibles d'être publiés sur le site Internet de la Faculté, avec l'accord de l'étudiant. Merci de compléter les points suivants :

Est-ce que le mémoire peut être publié sur le site de la Faculté ?

Oui

Non

Les mémoires qui seront publiés doivent être transmis au Secrétariat des étudiants, sous la forme d'un fichier pdf, à l'adresse : affaires-etudiantes.droit@unil.ch.

Signatures :

Directeur/trice du mémoire

Expert/e

Etudiant/e